

<https://www.francetransactions.com/bourse/conseils/comprendre-les-frais-de-courtage.html>



Comprendre les frais de courtage

- Û Bourse - Conseils -



Date de mise en ligne : vendredi 3 novembre 2017

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Aujourd'hui, [Bnains.org spécialiste des courtiers en bourse](https://bnains.org) vous propose un décryptage sur les frais de tenue de compte-titres.

Frais de courtage : les basiques

L'activité principale d'un courtier en bourse est d'effectuer pour vous des négociations par le biais d'ordres d'achat ou de vente. Il se rémunère donc avant tout sur ces opérations de courtage. Il existe deux moyens principaux de taxation :

1. Proportionnel aux valeurs échangées
2. Frais fixes

Quoiqu'il arrive il existera un frais minimum incompressible de courtage. Les frais variables de courtage varient entre 0,1% et 1,5%.

Vous devez réfléchir à deux facteurs en amont pour évaluer vos frais de courtage :

1. Quelle sera la fréquence et le montant de vos ordres ? En effet généralement plus les ordres vont être fréquents et les volumes importants et moins la taxation sera importante.
2. Suis-je intéressé par des marchés peu habituels ? Si vous cherchez à investir sur des marchés internationaux ou non cotés il faut s'attendre à des frais plus importants.

Les frais cachés des courtiers en bourse

Sous ce titre peut être un peu racoleur nous allons développer les frais auxquels on ne pense pas forcément mais dont il faut avoir connaissance avant de faire son choix sous peine de crouler sous une tonne de frais de courtage imprévus.

Ordres par téléphone : Imaginons que parfois vous soyez pressé ou que pour plus de facilité vous souhaitez passer un ordre par le biais d'un appel téléphonique, il vous faudra alors payer parfois jusqu'à plusieurs euros à la minute. A savoir avant de se lancer. L'objectif de certains courtiers est clairement de vous dissuader d'utiliser ce canal pour passer vos ordres.

Droits de garde : En plus de payer les opérations de courtage vous aurez aussi des frais de tenue de votre compte-titres. Attention ces frais vont dépendre de la composition de votre portefeuille, c'est-à-dire de la diversité et de la nature des titres. Par exemple certains établissements vont facturer par ligne de titre. Prenez bien le temps d'éplucher les offres des courtiers car la teneur des droits de gardes peuvent complètement modifier le rendement de vos investissements en bourse.

Inactivité et compensation : Si vous avez un profil de petit porteur ou bien que vous pensez que votre activité sera assez faible, regardez de près les conditions relatives à un montant minimum à conserver sur le compte ou bien à un volume d'échange minimal à atteindre. En effet cela vous évitera bien des déconvenues.

Le transfert d'un compte titres

Il se peut qu'aujourd'hui vous ayez signé avec un courtier qui ne vous satisfait pas pleinement. Il faut dire que le marché évolue tellement vite que si votre ouverture de compte-titres remonte à plusieurs années il se peut que vous puissiez compter sur des économies substantielles en changeant de courtier. Attention cependant aux frais importants que peut engendrer une modification de compte-titres.

On peut généralement décomposer les frais de transfert d'un compte-titres en trois catégories principales :

- Frais par ligne de titre : Ces derniers vous seront toujours facturés. Ils peuvent aller de 9 à 25Euros par ligne.
- Frais fixes : Il existe pour un grand nombre de courtiers des frais fixes. Ils peuvent varier de 10 à 90Euros.
- Frais proportionnels : Beaucoup plus rare il arrive que des frais soient appliqués sous la forme d'un pourcentage de la valorisation de votre portefeuille.

En garde donc si ce billet vous a donné envie de changer de courtier, prenez le temps de calculer dans le détail sous peine de vous retrouver dans une situation perdante.